



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 28874 | De M. Olivier Dassault (Les Républicains - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > enfants | Tête d'analyse > Prise en charge des enfants malades | Analyse > Prise en charge des enfants malades. |
| Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 09/03/2021 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des enfants malades. Consultations reportées, hospitalisations déprogrammées, interventions annulées, et pourtant, des milliers d'enfants en France souffrent de pathologies sévères (greffes, cancers) qui nécessitent un suivi médical et physique régulier, y compris en cette période de pandémie. La télémedecine s'est imposée, ce qui exclut la palpation, gestes indispensables pour le diagnostic, lors des examens de contrôle. Il souhaite savoir si les visites médicales pourraient se poursuivre, en cette période, pour s'assurer de la bonne continuité des traitements des enfants gravement malades hors covid-19.